

NOTICE D'ACCOMPAGNEMENT DE L'APPEL À PROJET SERVICES AUX FAMILLES 2019

« L'INVESTISSEMENT SOCIAL »

A NOTER

L'appel à projet devra s'inscrire dans les principes et les axes du Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF).

⇒ S'appuyer sur les apports de la formation « Méthodologie de projets » dispensée en 2014 par les référents de la CDAJE et/ou sur le support qui en est issu : [powerpoint méthodologie de projet](#)

⇒ Dans le cadre de leur formation et d'une mission dévolue par la CDAJE, les étudiants Educateurs de Jeunes Enfants de l'ESSSE du Pôle de Valence ont élaboré un document sur la méthodologie de projets, vous pouvez le consulter à partir de ce [lien](#).

⇒ **Lire attentivement cette notice** qui explicite les exigences et les attendus de l'appel à projet.

L'appel à projet 2019 est en direction des gestionnaires publics et associatifs des services petite enfance, enfance et parentalité (EAJE, RAM, ALSH, LAEP, MAM).

1/ LA THÉMATIQUE DE L'APPEL À PROJET

Pour s'inscrire dans la dynamique engagée par les institutions :

- Semaine de la transition en septembre 2018 du Département de l'Ardèche
- L'ambition d'investissement social portée par la nouvelle Convention d'Objectifs et de Gestion de la branche famille de la sécurité sociale.

Dans ce cadre, « **L'investissement social** » est la thématique de l'appel à projet 2019. Pour vous emparer de cette notion, un certain nombre de ressources sont à votre disposition : <https://transition-energetique.ardeche.fr/>

Plusieurs axes peuvent être développés :

- Développement de la qualité de l'accueil :
 - o Formation des professionnels
 - o Soutien à la parentalité (notamment intégrer les exigences sur le soutien à fonction parentale, la participation des familles, le renforcement de l'accompagnement à la parentalité dans les projets des EAJE et des ALSH...)
 - o Continuité éducative (notamment projets et passerelles avec l'école...)
- Inclusion de tous les enfants dans les structures et services : accueil des enfants en situation de handicap et accueil des enfants dont les familles sont en situation d'insertion ou de précarité
- Accompagnement et soutien à la fonction parentale (coéducation, coparentalité, familles monoparentales...).

2/ LES MODALITES DE L'APPEL À PROJET

Il est demandé à chaque porteur de projet de compléter la fiche projet « APPEL A PROJET SERVICES AUX FAMILLES / FICHE PROJET 2019 / INVESTISSEMENT SOCIAL ».

Le projet doit être **co-construit** en associant prioritairement les membres de l'équipe, le public concerné, les acteurs publics et / ou privés du territoire.

L'appel à projet se déroulera sur **l'année scolaire 2019/2020**. L'action devra obligatoirement démarrer avant le 31 octobre 2019.

Le financement sera versé en 2019 mais pourra être utilisé en 2019 et 2020 par les porteurs de projet.

Les porteurs de projet sélectionnés devront produire :

- une attestation de démarrage de l'action permettant le déblocage des financements
- un document d'évaluation en fin de projet
- les documents attestant de la réalisation des dépenses (factures, attestation de frais de personnel, devis signés...)

LE PARTENARIAT

La **dimension partenariale** des projets est pérennisée.

Seuls les projets associant plusieurs structures seront retenus

⇒ Seront valorisés **les projets présentant une forte démarche partenariale et d'ouverture** sur le tissu local.

⇒ **2 structures (EAJE, RAM, ALSH, LAEP, MAM)** a minima pour un projet.

⇒ Plusieurs structures **ayant le même gestionnaire** peuvent déposer un projet.

⇒ Les structures ardéchoises peuvent s'associer avec des structures hors Département – mais celles-ci ne faisant pas parties de la SDSF n'ont droit à aucun financement.

⇒ Plusieurs structures **de même type** peuvent déposer un projet commun : des RAM entre eux, des EAJE entre eux, des ALSH entre eux, des LAEP entre eux, des MAM entre elles.

⇒ **L'impact du projet sur le territoire** sera un plus lors de l'instruction des projets.

⇒ Il est demandé de **déposer un seul dossier par projet**. Il est donc nécessaire de désigner l'un des partenaires comme porteur de projet, qui sera donc le référent pour les éventuelles questions techniques et administratives. Le porteur sera en charge de l'envoi des documents de bilan. Il assurera le portage financier global du projet.

PLUS-VALUE ET INNOVATION

Le projet doit apporter une valeur ajoutée aux partenaires qui doit être clairement mise en avant.

Les projets retenus seront des actions originales, dynamiques, créatives, positives... et innovantes : **le caractère « Innovation »** sera un critère décisif dans la sélection des projets.

En effet, il s'agit d'accompagner une action nouvelle, pensée et menée conjointement entre différents partenaires.

Pour être éligibles, les projets innovants doivent concerner prioritairement, mais de manière non exhaustive :

- le développement durable ;
- les liens intergénérationnels ;
- la qualité d'accueil et les pédagogies innovantes ;

- les démarches favorisant l'accès aux droits ;

Pour être éligibles, les projets devront :

- démontrer leur caractère innovant en apportant une réponse pertinente et adaptée au territoire à un besoin social non couvert par des dispositifs existants ou en permettant d'améliorer de manière substantielle un dispositif existant (simplification de la gestion, allègement de la charge, amélioration de la relation usager). La pertinence de la réponse apportée devra être objectivée ;
- être expérimentés sur un ou plusieurs territoires infra départementaux ;
- inscrire l'innovation comme une des finalités du projet ;
- impliquer les publics concernés par le besoin social identifié dans la conception du projet ;
- mobiliser des partenaires publics et/ou privés du territoire (collectivités, associations, entreprises, chercheurs) ;
- prévoir dès la phase d'élaboration un protocole d'évaluation permettant de mesurer quantitativement et/ou qualitativement les impacts du projet.

L'ensemble des critères ci-dessus sont cumulatifs.

Pour cela, merci de **compléter la grille d'analyse ci-jointe**.

INCLUSION DES FAMILLES VULNÉRABLES

Seront éligibles, pour favoriser l'accueil des enfants en situation de handicap et l'accueil des enfants dont les familles sont en situation d'insertion ou de précarité des actions innovantes pour permettre de faire évoluer les regards, favoriser la découverte de cultures différentes et l'accueil de la diversité, sensibiliser à la différence, apprendre à jouer et à vivre ensemble

EXIGENCES DE FORME

Le projet doit être détaillé pour mieux comprendre son élaboration, sa mise en œuvre, ses attendus : **un minimum de 15 lignes par item**.

- Détailler les différents objectifs généraux et opérationnels du projet.
- Détailler les impacts sur le bien-être des enfants, l'implication des parents et des équipes professionnelles dans le projet.
- Elaborer un budget prévisionnel réaliste de l'action
- Construire un calendrier précis sur l'année de mise en œuvre
- En regard des objectifs à atteindre, identifier les modalités d'évaluation de l'action.

Le projet n'a pas vocation à financer le fonctionnement quotidien des structures.

Les frais de fonctionnement doivent concerner uniquement les charges liées à cette action et doivent être évalués au plus juste du temps de travail consacré au projet.

Concernant les charges de personnel, il est nécessaire de préciser une évaluation du temps de travail qui y sera consacré par chaque membre des équipes.

LES FINANCEMENTS

⇒ Il est demandé aux structures de faire figurer les co-financements possibles ou obtenus sur le projet.

⇒ Un même projet ne peut pas être déposé sur deux dispositifs différents : appel à projet CDSF et REAAP par exemple. Toutefois, les partenaires du projet financés dans le cadre du REAAP pour une autre action/ un autre projet ne verront pas leur financement annulé.

⇒ L'accompagnement financier des institutions (Département et CAF) sera plafonné à 2 000 € par projet, dans la limite de 80 % des charges. Toutefois, les subventions seront accordées en fonction de la qualité des projets et du nombre de projets retenus. Nous attirons l'attention sur le fait qu'une demande de subvention à 2 000 € ne sera donc pas toujours nécessairement satisfaite.

3/ CALENDRIER

La réponse à l'appel à projet doit être envoyée **au plus tard** pour le **10 mai 2019**.

Tout projet arrivant après ce délai ne sera pas étudié.

Nous vous recommandons de **transmettre votre dossier sous format numérique** auprès de la CDSF, aux deux mails suivants : cdsf@ardeche.fr et morgane.personnaz@cafardeche.cnafmail.fr. Un accusé de réception électronique vous sera envoyé. Si vous ne recevez pas d'accusé de réception, merci de prendre contact avec Nadège DALLARD : 04 75 66 78 60

Si nécessaire le dossier peut être également transmis par voie postale :

Département de l'Ardèche
Direction Enfance Santé Famille
A l'attention de la CDSF (Nadège DALLARD)
2, bis rue de la Recluse - BP 707 - 07007 PRIVAS Cedex

4/ CONTACTS

Questions générales sur l'appel à projet

Nadège DALLARD, coordinatrice CDSF

ndallard@ardeche.fr

04 75 66 78 60

Morgane PERSONNAZ, animatrice SDSF

morgane.personnaz@cafardeche.cnafmail.fr

04 75 69 43 66

Référentes EAJE, RAM et MAM :

Laetitia CURE, coordinatrice ACEPP sud Ardèche

com@reseau-enfance.org

04 75 35 47 21

Ou **Armelle LAFOSSE**, coordinatrice ACEPP nord Ardèche

coordo.nord@reseau-enfance.org

06 21 22 07 03

Référents ALSH :

Nicolas SCHWOEHRER, chargé de mission Familles Rurales Nord 07

fr07@orange.fr

04 75 32 19 58

Ou **Amélie GRESSIER**, chargée de mission Familles Rurales Sud 07

06 33 67 10 09
frsudardecche@gmail.com

Pour les projets portant pour ou partie sur l'accueil des enfants en situation de handicap :

Pôle Ressources Handicap

Cécile MAZOYER, coordinatrice Nord

c.mazoyer@apajh.asso.fr

06 40 90 15 10

Ou **Antoine COMBIER**, coordonnateur Sud

a.combier@apajh.asso.fr

Référentes sur les questions budgétaires :

Danielle COULOMB, gestionnaire Département

dcoulomb@ardeche.fr

04 75 66 78 45

Nathalie DESIRE, gestionnaire CAF

nathalie.desire@cafardecche.cnafmail.fr

04 75 69 43 07

5/ PIÈCES À JOINDRE À LA CONSTITUTION DU DOSSIER DE RÉPONSE À L'APPEL À PROJET

- L'imprimé « Appel à projet 2019 » dûment complété
- Grille d'analyse « Innovation »
- Le RIB du gestionnaire du référent
- Le SIRET du référent

6/ SUIVI DE LA RÉALISATION DU PROJET ET ECHEANCIER

Echéances	Eléments de suivi des projets
10 mai 2019	⇒ Dépôt du projet
Mi-juillet 2019	⇒ Réponse des institutions sur les projets retenus
Dès le démarrage du projet et avant le 31 octobre 2019	⇒ Obligation de produire une attestation de démarrage de l'action
A la fin de l'action (<i>un document d'évaluation vous sera transmis en temps et en heure</i>)	⇒ Budget réel global de l'action ⇒ Evaluation globale de l'action